

La Banque centrale européenne (BCE) est structurée autour de trois principaux organes : le Conseil des gouverneurs, le Directoire et le Conseil général. Ces outils lui permettent de réguler l'offre de monnaie, d'influencer les conditions de crédit et de maintenir la stabilité des prix dans la zone euro. La BCE applique ses choix en ajustant les taux d'intérêt, en menant des opérations d'open market, en utilisant des facilités permanentes et en imposant des réserves obligatoires aux banques commerciales. Le Conseil des gouverneurs, composé des membres du Directoire et des gouverneurs des banques centrales nationales de la zone euro, prend les décisions clés sur la politique monétaire. Enfin, le Conseil général joue un rôle consultatif en incluant les banques centrales de tous les États membres de l'Union européenne.